

SEANCE DU 21 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 Juin à 19H00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Luce BILLET, Maire

Présents : Monsieur BILLET Luce, Madame JONET Catherine, Monsieur BILLOUX Alain, Monsieur DELIGEARD René, Madame DEGOULANGE Viviane, Monsieur GOLDSTEIN Vincent,

Excusés : Monsieur BELOTTI Christian, Monsieur CHOMET Alain, Madame VANSTRACEELE Marie-France.

Absents : Madame BLANC Claude, Monsieur BOURFE-DEBOMY Hervé,

Secrétaire de séance : Monsieur BILLOUX Alain

Objet : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier de l'INSEE l'informant du prochain recensement de la population qui aura lieu sur la commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Vu la nécessité, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de membres présents, décide de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Objet : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Pour financer les travaux de voirie, la commune doit contracter un emprunt de 30 000 €.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée 2 propositions :

BANQUES	CAISSE D'EPARGNE		BANQUE POPULAIRE	
Durée	5	10	5	10
Taux fixe	0.73 %	1.31 %	0.90 %	
Somme intérêts	574.88 €	2014.13 €	814.85 €	
Frais dossier	0.20 %	0.20%	200 €	
Périodicité	Trimestrielle		Trimestrielle	
Amortissement	Constant		Constant	

Le versement des fonds interviendra au cours du 3^{ème} trimestre 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- Décide de retenir l'offre la moins disante à savoir celle de la Caisse d'Epargne pour une durée de 5 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt.
- Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Objet : CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'un administré concernant la fréquentation du mercredi au centre de loisirs de Varennes sur Allier. En 2006, la commune a signé une convention avec la mairie de Varennes permettant aux enfants de Créchy de fréquenter le centre de loisirs durant les vacances scolaires. Cette convention peut être modifiée pour élargir la fréquentation aux mercredis mais cela entrainera une augmentation du coût pour la commune, à savoir environ 1.50 €/h/enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte d'apporter les modifications suivantes :
Fréquentation les mercredis et / ou vacances scolaires à raison de :
 - ✓ 10 jours ouvrables maximum par année civile pour les familles dont 1 seul parent travaille
 - ✓ 20 jours ouvrables maximum par année civile pour les familles dont les 2 parents travaillent.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant